



## Compte rendu Réunion de CLE du Boulonnais du 28 mars 2011

### **Personnes présentes :**

Alain Barré – Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps  
André Merlot – FDAAPPMA  
Géraldine Aubert – Agence de l'Eau Artois Picardie  
Frédéric Garet – Association Boulogne Nature Environnement  
Jean Picque – Communauté de Communes de la Région de Desvres Samer  
Brigitte De Prémont – Association des Maires du Pas de Calais  
Dominique Godefroy – Association des Maires du Pas de Calais  
Jean Claude Juda – Conseil Général du Pas de Calais  
Jean Loup Lesaffre – Président du Symsageb  
Marc Boutroy – Association des Maires du Pas de Calais  
Gérard Facq – DDTM du Pas de Calais  
Bernard Mathon – DDTM du Pas de Calais  
Olivier Poulain – Profession des carriers  
Raphaël Delattre – Association des Maires du Pas de Calais  
Philippe Pierru – 6<sup>ème</sup> section de wateringues  
Caroline Clavez Maes – DREAL Nord Pas de Calais  
Emmanuelle Clerc – DREAL Nord Pas de Calais  
Didier Coche – Veolia  
Denis Joly – Association des Maires du Pas de Calais  
Martial Herbert – Conseil Général du Pas de Calais  
Daniel Parenty – Président de la CLE  
Matthieu Audollent – Symsageb  
Frédérique Barbet – Animatrice de la CLE

### **Personnes excusées ayant donné pouvoir :**

Claude Prudhomme – Communauté de Communes de Desvres Samer  
André Bodart – Association des Maires du Pas de Calais  
Christelle Fauchet – Conseil Régional du Nord Pas de Calais  
Didier Devin – Association des Maires du Pas de Calais  
Jean Sébastien Fasquelle, René Poulain et Dominique Lecocq – ONEMA  
Francis Ruelle – Association des Maires du Pas de Calais  
Kaddour Jean Derrar – Communauté d'agglomération du Boulonnais

---

28 personnes sont présentes ou sont représentées. Le quorum est atteint.

---

M. Parenty remercie les personnes présentes et présente l'ordre du jour :

1. Procédure de révision du SAGE : présentation de la première partie du PAGD et rétroplanning
2. Mise en place de commissions thématiques (si la CLE en fait la demande)
3. Plans de gestion des cours d'eau : études du Symsageb
4. Points divers (EPTB, Parc marin, SPANC)

### **1. Procédure de révision**

#### Délai, objectifs et enjeux

Melle Barbet rappelle le délai de mise en compatibilité du SAGE avec la LEMA et le SDAGE Artois Picardie : décembre 2012.

Les objectifs majeurs de cette révision sont de : compléter le document par un règlement approuvé selon la procédure de consultation et d'enquête publique ; disposer d'un format de SAGE générique (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de l'eau PAGD + règlement opposable aux tiers + évaluation environnementale + atlas cartographique) ; ajouter de nouvelles mesures et modifier celles existantes qui ont eu du mal à être mises en place. Pour mémoire, les enjeux sont de répondre à la réglementation dans le temps imparti ; de réajuster les ambitions du SAGE au regard de l'évolution du territoire et des actions qui ont été entreprises depuis 2004 et d'ajouter de nouvelles mesures.

Melle Barbet propose de présenter le rétroplanning de la révision. Le calendrier a été remis sur table. La révision du SAGE est conditionnée par certaines réunions incontournables (commission permanente du 28 octobre 2011, comité de bassin de l'agence de l'eau du 02 décembre 2011 ; CODERST d'octobre 2012) et par des procédures administratives (consultation des services administratifs entre septembre et décembre 2011 et enquête publique entre mai et juin 2012). Une première version du SAGE sera donc transmise à la CLE du Boulonnais en juillet 2011 pour validation. Suite à cette validation, le document sera amendé si nécessaire et une seconde version sera éditée en août 2011 pour diffusion aux services administratifs dès le mois de septembre. Les conclusions de la consultation administrative et de l'enquête publique seront jointes au document de SAGE pour présentation et avis au Préfet. Le document corrigé et l'arrêté préfectoral seront ensuite imprimés pour diffusion plus vaste au cours du dernier trimestre 2012.

Au total, 3 versions du futur SAGE seront donc éditées. Le travail est fait en collaboration avec un bureau d'études (Linéal) basé à Lille.

#### Remarque

M. Parenty précise que les CLE Audomaroise et Boulonnaise ont rencontré l'administration (DREAL Nord Pas de Calais et DDTM du Pas de Calais) pour discuter des possibilités de collaboration sur des points particuliers (mesures, règlement, constitution des CLE). L'administration a précisé qu'elle apportera son soutien pour la mise en place rapide des nouvelles CLE suite aux élections et fournira également une note pour faciliter la mise en place des différentes consultations administratives et publiques (exemplaires à transmettre, organisme à solliciter, etc.). En revanche, pour l'aspect juridique et technique concernant l'écriture, la DDTM et la DREAL apporteront un soutien limité en raison du manque de moyens humains.

#### Présentation de la première ébauche du PAGD

Le sommaire est présenté ainsi que le contenu rapide des sous parties.

Melle Barbet rappelle que la première partie du PAGD a été rédigée avec l'objectif d'être suffisamment complet pour bien cerner les caractéristiques et enjeux du territoire, sans pour autant viser l'exhaustivité totale qui alourdirait le document final.

A la reprise des sous parties, la CLE a émis les remarques suivantes :

- Afficher dans le sommaire une partie sur les activités agricoles
- Compétences de la CCT2C à mettre à jour
- DREAL est seulement sous l'égide du Préfet de Région
- Milieux naturels : prévoir un paragraphe sur l'Agriçon de Mercure
- Prévoir une partie reprenant la démarche Natura 2000
- Hydrologie : ajouter une partie sur le fleuve marin côtier
- Activités agricoles : A retravailler. Reprendre notamment les évolutions positives de la profession (conformité, plans d'épandage)
- Assainissement : modification du terme « considérablement » par le terme « de plus en plus » + ajouter le rejet au système d'assainissement (et pas seulement STEP + réseaux) + signifier que le système n'est pas réglementaire au titre de la Directive ERU de 1991 + Ajouter les STEP de Conteville et Beuvrequen
- Eaux pluviales : évoquer les techniques alternatives + autres techniques que dédoublement des réseaux + conclusions du SDEP à ajouter

- Eaux de baignade : afficher les résultats 2010 dès qu'ils sont disponibles
- Eaux conchylicoles : ajouter une partie sur l'aspect phytoplanctonique même si pas de problèmes d'algues toxiques pour l'instant + signifier que les coquillages sont des concentrateurs et qu'une qualité des eaux bonne ne signifie pas forcément que les coquillages sont consommables
- Inventaire zones humides : renvoi fait en annexe -> à compléter
- Cours d'eau : supprimer la fin de la phrase évoquant les ouvrages prioritaires pour seulement les citer sans préciser si la vocation est de restaurer la circulation piscicole ou sédimentaire + parler des zones de waterings + parler des démarches zéro phyto sur les différents bassins versants
- Gestion des risques naturels : tableau à mettre à jour + identifier à quoi correspond le risque de rupture de barrage + PPR Slack ne concerne que quelques communes + PPR côtes basses meubles Sud du Cap Gris Nez à mettre à jour + dans les tableaux de débits, indiquer le point de référence des mesures + dans la partie traitant des documents d'urbanisme, ajouter les PLU intercommunaux + submersion marine -> partie à compléter notamment avec les résultats du GIS CLAREC
- Milieux industriels : partie sur les carrières -> les 120m sont fixés par arrêté préfectoral (à ajouter) + préciser la proportion du débit du cours d'eau et du débit d'exhaure + remplacer le terme « nombreuses opérations de détournement » par « plusieurs opérations de détournement » + partie sur les industries agro-alimentaires -> citer mission Capécure 2020 + ajouter dans l'encadré des enjeux qu'il faut prendre en compte la dimension écologique des milieux naturels et agricoles
- Gestion des activités nautiques et de loisirs : pour la pêche -> signaler le problème d'accès au cours d'eau depuis la berge + pour les sports nautiques -> parler des projets de l'axe Liane, de la chasse au gibier d'eau, des dragages nécessaires à l'activité de plaisance.
- Le Symsageb précise qu'il fera parvenir également une note avec quelques corrections sur le PAGD.

#### Autres remarques formulées :

- Ajouter une partie traitant du Parc Naturel Marin

#### Discussions abordées au cours de la présentation du PAGD :

- Eaux de baignade : Melle Barbet a signifié que plusieurs réunions de rendu des profils de baignade avaient eu lieu. M. Herbert rappelle que ces profils sont de la compétence des Maires et que le SMCO a bien voulu les prendre en charge. M. Godefroy précise que ces profils ont vocation à identifier les sources de pollution des eaux de baignade et qu'il est impératif de mettre en œuvre le programme d'actions définis sur ces points noirs. Il suggère également que le Groupe Mer et Littoral du SMCO doit réfléchir à une éventuelle prise en compte d'un groupement de commande pour réaliser les prélèvements complémentaires nécessaires aux communes. Par rapport aux seuils de qualité à ne pas dépasser, l'AFFSET a fait des recommandations mais il revient aux communes de les définir de manière plus précise à l'échelle de la zone de baignade. M. Herbert propose que le Groupe Mer et Littoral coordonne cette définition de seuil pour que cela soit harmonisé à l'échelle du littoral Boulonnais. M. Juda s'interroge sur la capacité à réduire une pollution bactériologique si les travaux d'assainissement ont été réalisés. Melle Barbet répond qu'en fonction de chaque zone de baignade, des sources de pollution et des programmes d'action ont été identifiés et qu'il peut s'agir de contrôler les raccordements des propriétaires privés aux réseaux nouvellement posés.
- Phytosanitaires : Mme Aubert signale que des opérations de réduction voire d'absence d'utilisation de produits phytosanitaires ont certainement été menées dans les communes. Il conviendrait donc de le préciser dans le SAGE dans la partie état des lieux / diagnostic. M. Mathon ajoute que sur les captages grenellables, les

pressions polluantes ont été identifiées et qu'en réponse, certaines communes ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires.

- Agriculture : M. Delattre précise que les campagnes de mise en conformité des exploitations agricoles ont été réalisées et que théoriquement, il n'y a plus d'exploitations non conformes. M. Mathon ajoute que dans le cadre du 4<sup>ème</sup> programme zones vulnérables, des contrôles ont effectivement été réalisés et que les contraintes sont respectées.
- Inondations : Concernant la démarche d'aménagement du territoire, M. Audollent précise que les politiques publiques doivent s'orienter vers une réduction de la vulnérabilité des enjeux situés en zone inondable. Il ajoute que le Symsageb se lance dans cette réflexion. M. Lesaffre s'interroge sur la possibilité d'évolution du zonage des PPR inondations anciennement prescrits notamment sur la Liane. Ils posent notamment le problème de bloquer l'usage de certains terrains comme les friches industrielles. Une demande de la Commune de Saint-Léonard avait d'ailleurs été faite pour revoir le PPRI de la Liane afin de tenir compte des travaux effectués par le SYMSAGEB dans le cadre du PAPI. M. Facq répond qu'il faudra réitérer la demande et que le SCOT du Boulonnais a notamment pris en compte cet aspect, il conviendra donc de vérifier ce qui était proposé.

## **2. Mise en place éventuelle de commissions thématiques**

La révision des mesures du SAGE se fait par le biais de groupes thématiques. Le dernier groupe réuni était constitué du PNR, de la CLE et des aires marines protégées pour travailler sur le volet littoral.

La mise en œuvre, menée en parallèle de la révision, prend du temps, il a été difficile de réunir tous les groupes. Mais cela sera rectifié d'ici la mi-mai 2011. Tous les groupes devront être réunis pour travailler sur les mesures.

M. Parenty précise donc que pour respecter les délais de révision et de 1<sup>ère</sup> version imprimée, les groupes thématiques proposeront leurs réflexions directement en CLE.

## **3. Plans de gestion des cours d'eau du Symsageb**

M. Audollent présente les démarches de plans de gestion des cours d'eau de la Liane du Wimereux et de la Slack.

Les plans de gestion contiennent les éléments suivants :

- un plan d'entretien
- un plan de lutte contre les espèces végétales invasives
- un plan de restauration
- une annexe au plan de restauration qui concerne le rétablissement de la continuité écologique.

Le plan d'entretien consiste à entretenir les ligneux, retirer les anciens dépôts sur berges, dévégétaliser certains ouvrages, entretenir les aménagements créés dans le cadre du plan de restauration, gérer certains atterrissements problématiques et gérer certains embâcles.

Le plan de lutte contre les espèces végétales invasives concerne majoritairement les espèces suivantes : Renouée du Japon et Balsamine.

Le plan de restauration propose un certain nombre d'aménagements pour protéger les cours d'eau (clôtures, abreuvoirs pour bovins ou descentes aménagées), des plantations de ripisylve, pour aménager certains ouvrages (gués, passerelles...) et stabiliser les berges.

L'annexe portant sur le rétablissement de la continuité écologique identifie 34 ouvrages sur la Liane, 12 ouvrages sur le Wimereux et 40 ouvrages sur la Slack à aménager.

Le dépôt officiel des dossiers est prévu pour le mois de mai 2011, l'enquête publique devrait donc se dérouler aux environs du mois de septembre 2011 afin d'obtenir un arrêté préfectoral d'ici le mois d'avril 2012.

Parallèlement à ces plans de gestion, 3 études (une pour chaque bassin versant), visant la restauration hydromorphologique des cours d'eau et réalisées par un bureau d'études spécialisé, viennent d'être lancées. Elles concernent les ouvrages présentant des enjeux fonciers, environnementaux et financiers importants. Les objectifs de cette étude sont

d'atteindre le bon état écologique d'ici 2015 et d'aménager les ouvrages prioritaires définis dans le plan anguille. Ainsi, 42 ouvrages seront étudiés sur la Liane, 16 sur le Wimereux et 29 sur la Slack. L'étude se déroulera entre 2011 et début 2012, l'instruction administrative devrait commencer en mai 2012 et l'enquête publique en septembre 2012, pour un démarrage des travaux en été 2013.

#### **4. Points divers**

Création d'un EPTB sur le territoire du SAGE : Le Symsageb envisage de déposer une demande de reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin. La reconnaissance du statut d'EPTB devrait permettre au SYMSAGEB de bénéficier des dispositions de la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (Loi LENE), permettant aux EPTB de renforcer leur autonomie financière grâce à la mise en place d'une majoration de la redevance pour prélèvement. Le dossier de demande de reconnaissance sera transmis au Préfet prochainement.

Parc Naturel Marin : M. Godefroy précise que les Préfets doivent fournir leurs avis sur les propositions de périmètre de parc marin d'ici la fin mars. Suite à cet avis, une enquête publique sera menée.

SPANC : M. Parenty signale que plusieurs communes ont fait part de leurs difficultés à répondre aux contrôles des ANC obligatoires lors de vente (pièce à produire pour le Notaire), alors qu'elles ne disposent pas de SPANC. La CLE avait réalisé une conférence sur le sujet en 2009. Le mouvement fut peu suivi. Une réflexion à l'échelle intercommunale paraît pertinente. Une discussion doit notamment avoir lieu avec les différentes intercommunalités, l'AEAP et la CLE du Boulonnais.

M. Parenty clôt la séance et remercie les participants de s'être déplacés. Une prochaine réunion de CLE sera envisagée au plus tard en juillet pour valider une première version du nouveau SAGE, et si l'organisation le permet, une autre réunion pourrait aussi avoir lieu fin mai pour valider les mesures retravaillées.